

SIGNES de VIE

Le journal des adapei 31 et 32 • n°34 • Juin 2013

adapei 31
l'avenir, ensemble et autrement

adapei
G E R S

DANS CE NUMÉRO

Édito adapei 31 / adapei 32
adapei 81

Dossier Signé p.2/4

Heureux qui comme Ulysse

Pages juridiques p.5/7

Rente survie ou
épargne handicap?

adapei 31 & 32

Vie des établissements

Vie associative

ADHÉREZ !

Pour réaliser nos missions et
mener nos projets
à leur terme, nous avons
besoin de soutien !

**Adhérents, faites connaître
nos associations autour
de vous, chaque nouvelle
adhésion, chaque don, nous
permettent d'avancer...**

AGAPEI-ADAPEI : LE PARI DE L'INTERACTION

par Henri GRECHEZ, Président de l'adapei 31,
Alain MATHIO, Président de l'adapei 32 et
Annie PUECH-FOURNIER, Présidente de l'adapei 81

Nous avons confié à l'Agapei la gestion de nos établissements mais, militants associatifs de nos adapei, nous ne nous en sommes pas pour autant désintéressés. Ce que nous avons voulu c'est différencier les fonctions traditionnelles de nos associations (la fonction associative et la fonction gestionnaire) à la fois pour consolider la gestion et redonner une nouvelle vigueur à la mission associative.

L'heure est maintenant au rodage de ce qui sera l'articulation entre l'Agapei et nos adapei. Nul doute déjà que les liens sont étroits puisque l'association de gestion est directement administrée elle-même par des représentants de chaque association fondatrice, lesquels sont mandatés par leurs pairs et donc doivent rendre compte de leur action au sein de la nouvelle entité. Ils devront en premier lieu rendre compte de la solidité de la gestion avec toutes ses facettes : qualité de l'accompagnement, bonne gestion économique et budgétaire, gestion des ressources humaines, relations avec les financeurs, projets, recherches de partenariats, etc. Mais vos représentants seront aussi redevables envers vous de la volonté voulue et affichée dès le départ d'éclairer, d'enrichir et s'il le fallait infléchir la gestion par les convictions militantes véhiculées par nos adapei.

Ces valeurs, puisées dans les fondements du mouvement parental, inspirent déjà historiquement notre manière de "gérer". Les administrateurs de l'Agapei auront à remplir une fonction de veille : un Comité Scientifique et Technique est déjà mis en place à cet effet et les contacts entre le Président, les deux Vice-présidents et le Directeur général, constitués en comité de gouvernance, sont déjà programmés de façon régulière pour assurer le lien et l'information. Les directrices territoriales sont la charnière entre la mission associative et la fonction gestionnaire pour que remontent les constats et les réflexions qui émanent des associations fondatrices.

Il nous faudra dans ces "remontées du terrain" avoir une farouche volonté constructive pour que soient

améliorées les choses qui peuvent l'être mais surtout pour qu'une cohésion aussi parfaite que possible permette un accompagnement de qualité pour les personnes qui sont accueillies : en définitive n'est-ce pas surtout à elles que militants associatifs ou gestionnaires militants nous devons rendre des comptes ?

À titre d'exemple de cette militance associative qui éclaire notre présence au sein de l'Agapei nous pourrions citer le projet associatif de l'Agapei que nous construisons pour graver dans le marbre ce que nous voulons pour les personnes. Au rappel des valeurs et de l'imprescriptible qualité de l'accompagnement s'ajoutent la volonté d'ouverture, la volonté de faire de nos établissements et services un maillon de la société inclusive que nous voulons construire. Les passerelles doivent exister entre les établissements et la société. L'association de base pourra en être un des artisans : fêtes autour des établissements, accessibilité, réflexions associatives sur les thèmes qui doivent nous mobiliser, propositions de participation à des loisirs extérieurs, contacts avec d'autres associations. Le champ est large pour une imagination puisée dans nos convictions militantes.

Nous aurons l'occasion de citer d'autres exemples de cette articulation que nous voulons entre les adapei et l'Agapei. Qu'il suffise simplement aujourd'hui de bien réaffirmer notre préoccupation de la rendre aussi riche et solide que possible et de corriger les inévitables tâtonnements de départ. Qui douterait en outre que nos propres visions militantes ne seront pas elles-mêmes alimentées et enrichies de l'apport des évolutions de la gestion et de la réflexion de ceux qui en ont la charge en notre nom.

Nous voulons d'une part des adapei confiantes dans l'action de l'Agapei envers les personnes accueillies et fières de la place qu'elle occupe dans le paysage midi-pyrénéen et d'autre part une Agapei riche de ses origines et forte du soutien des adapei fondatrices.

L'interdépendance et l'interaction dans le respect souverain des fonctions des uns et des autres sera le challenge que nous devons nous donner. Il y va de l'avenir du mouvement associatif parental que nous représentons sur chacun des territoires couverts par l'Agapei ■





HEUREUX QUI, COMME ULYSSE, a fait un beau voyage...

LES 10 MOTS IMPOSÉS

Atelier
Bouquet
Cachet
Coup de foudre
Équipe
Protéger
Savoir-faire
Unique
Vis à vis
Voilà

Les activités artistiques, au travers de leurs dimensions thérapeutiques, éducatives et d'affirmation de soi sont un élément de reconnaissance sociale et d'intégration pour les personnes en situation de handicap mental.

Nous voudrions vous faire découvrir une rencontre extraordinaire entre une initiative nationale ouverte à tous "La Semaine de la langue française et de la Francophonie" organisée depuis dix-huit ans par le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture et de la Communication, et une initiative locale, celle de l'ESAT "Les Ateliers du Comminges" à Saint-Gaudens à travers ses activités de soutien orientées art-thérapie et expression créative.

Cette année, les dix mots imposés par le règlement national ont été choisis parmi les mots, tournures ou expressions empruntés à la langue française par d'autres langues comme l'allemand, l'anglais, le polonais, le russe, le néerlandais, l'espagnol et l'italien. Aussi, les travailleurs des Ateliers du Comminges avec l'aide de leur conseiller technique Christian ROUGET, ont choisi de rédiger autant de carnets de voyage. Les dix mots ont été répartis sur les groupes : Savoirs de base, Atelier d'écriture, Créations manuelles, Informatique et Arts plastiques. Ce fut pour chacun l'occasion d'une profonde réflexion sur son histoire, son environnement, ses sentiments et sa place dans la vie. Quelle belle aventure !!

L'exposition publique dans la grande salle de la mairie d'Estancarbon de ces carnets de voyage et des portraits réalisés lors des éditions précédentes ont rempli tous les visiteurs d'une profonde émotion, toute l'équipe professionnelle d'une grande satisfaction et tous les résidents d'une immense fierté.

Nous vous invitons à ce beau voyage... avec comme pilote Michèle CHAVE

VOILA ce que nous racontent les fameux carnets et compositions picturales de cet émouvant périple au travers de ces rencontres humaines.



expo
RETROSPECTIVE
dans le cadre de la Semaine de la Langue Française
du 18 au 23 mars 2013

Cette année encore, les 10 mots de la langue française ont été répartis sur les groupes : Savoirs de Base, Atelier d'écriture, et Arts plastiques.

Chaque groupe s'est vu confier la réalisation d'une ou plusieurs productions - par tirage au sort. Le thème « **Dix-mots 10 mots semés au loin** » nous a fait voyager et visiter les pays où ces mots sont utilisés avec la même orthographe, un sens similaire, une prononciation presque identique ...

Ainsi, nous avons choisi de vous proposer le **Carnet de voyage** comme support et moyen d'expression, Alors que le groupe Arts plastiques s'affranchit et dépasse les frontières

Les groupes « Créations manuelles » ponctuent certains carnets de leurs réalisations,

Les groupes « Informatiques » ont saisi et effectué des recherches sur les différents pays.



Écoutons donc, ce qu'ils ont à nous dire :
Atelier, Protéger, Equipe, Coup de foudre, Bouquet, Cachet, Voilà, Vis-à-vis, Unique, Savoir-faire,

Dix petits mots semés par-delà les frontières physiques et mentales,

Dix petits mots pour se frayer un chemin vers l'Autre.

Dix mots pour se dire et se décrire,

Dix mots pour émerger de soi,

Dix mots pour défier les conventions et pour "OSER"....

Dix mots, aussi, dont l'appropriation par le groupe "Savoirs de base" a permis de suivre le parcours de cette parcelle du patrimoine français répandue hors territoire.



Tout un héritage dont se sont emparés les "voyageurs" de l'ESAT du Comminges depuis quelques mois et qui nous proposent ce jour, une superbe aventure humaine tant de l'ordre de l'intime que de celui du collectif, une plongée en apnée dans le ressenti de chacun et de tous, un langage à partir de mots mais qui se substitue vite au verbal par le biais de la composition picturale pour aller plus loin encore vers l'âme.

Ainsi, comme chaque année, ces personnes nous amènent-elles au plus proche d'elles-mêmes :

Comme Jean-Christophe, celui dont l'amour pour les chevaux transparait sur la toile, et qui nous raconte tout-à la fois que, s'il avait dû être un animal, il aurait aimé... être un "vieux lion", nous rappelant ainsi que paradoxe n'est nullement contradiction...



Jean-Christophe LAFFARGUE

Ou Frédéric nous faisant un clin d'œil avec son message sur "les perturbations des transports amoureux" ...



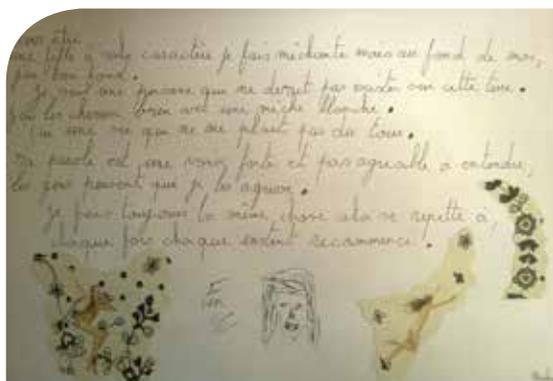
Frédéric AMIEL

Ou encore cette composition sur "l'UNIQUE" qui nous ramène à l'identité de chacun et sa diversité, des regards croisés ouvrant l'individu sur le semblable et le différent en réinventant l'itinéraire du singulier vers l'universel...



Groupe du savoir de base (WITTOUCK, PORTES, LARRADET, MAC, PAILLAS, LACAZE, CHANDELIER)

Voilà Myriam, cette belle et magnifique personne, qui vient à notre rencontre et clame bien haut, à juste titre, que son image ne se limite pas à une simple représentation et qu'elle est, ELLE, bien plus belle que cela en vérité ; en cela même, elle nous enseigne qu'il NOUS appartient d'apprendre à regarder et entendre...



Myriam WITTOUCK

Voici encore, Christine, cette joyeuse jeune femme qui nous parle d'affection, d'amour, de soutien, de musique...



Christine REY

LES ACTIVITÉS

Vous trouverez la liste des activités artistiques des établissements du Gers et de la Haute-Garonne sur le site www.adapei31.com



Ou Christophe qui, touché par la sagesse de l'éléphant, attend le soleil et aimerait aller à la pêche tout en aspirant au farniente...



Christophe CREMONA

...Toutes ces choses de l'expérience dites ou induites, amenant sur la route du "savoir-être heureux"...

C'est une véritable leçon de vie et d'ouverture sur le présent et l'avenir ; mais contrairement au poète, ici ni regret, ni nostalgie du passé !

RIEN QUE des désirs fortement exprimés, une ouverture sur le futur et, sans rien renier de ce passé qui fait de soi "ce que l'on est", ils nous parlent d' "ICI et MAINTENANT", enrichis de ces expériences de vie et, nous prennent par la main pour NOUS accompagner dans ce grand voyage d'humanisme.

Nous voilà au cœur même du sens de la création : la créativité espace de désirs, de liberté et de régénération.

Donner une place à la créativité artistique est une manière de contribuer à l'épanouissement et au développement de l'Être. Ainsi, cet espace de "faire" et de "dire" proposé à celui-ci libéré de la contrainte, vient-il générer un enrichissement personnel certain.

Créer, c'est avant tout par le biais d'une interface, se rencontrer soi-même, mais aussi aller à la rencontre des autres, faire évoluer la communication et les représentations sociales, aller vers son propre devenir et se sentir vivant... Et tout au long de cette évolution, l'acte de création conduit la personne à se confronter à l'imprévisible et la met, ainsi,

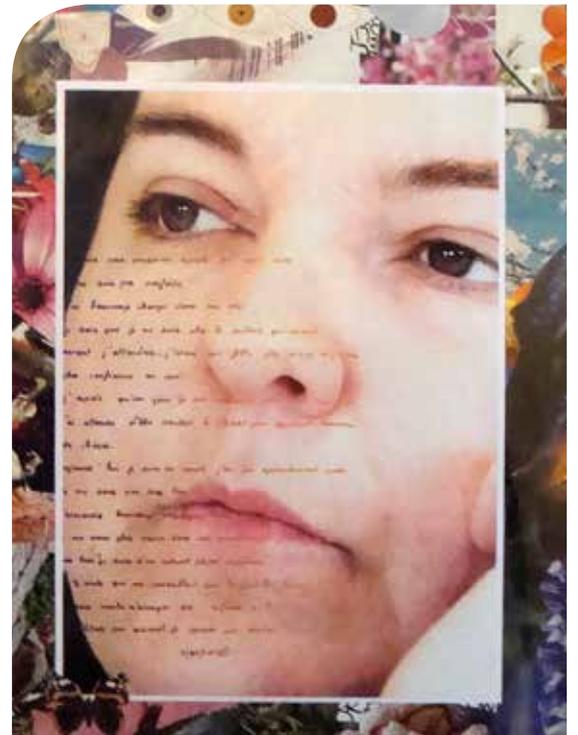
en capacité d'exprimer par de nouvelles propositions, les perceptions du monde qui se révèlent à elle.

Mais créer n'est-ce pas aussi "trouver parmi les autres une vraie place à sa singularité" et par voie de conséquence apporter du sens à sa vie?

Nous comprenons donc aisément la part qui lui est faite au sein des Ateliers du Comminges : c'est sûr, les personnes qui sont dans ces lieux sont elles-mêmes naturellement porteuses de voyages de vie et de richesses émergentes mais cela aussi du fait de l'existence d'un lieu privilégié d'Art différencié reconnu en tant que tel et pour lequel "les moyens et le temps sont mis à disposition d'un devenir".

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette extraordinaire volonté d'orientation prise depuis quelques années par la Direction et le personnel des Ateliers du Comminges. Merci pour cet enrichissement humain et artistique, Merci pour cette voie ouverte sur une vie rêvée, Merci pour eux comme pour nous, de nous conduire ensemble vers un nouveau regard sur les "Autres", Merci pour "y croire", Merci pour toutes ces leçons dont nous ferons profit soyez-en sûrs !

... et bravo à vous tous.
Michèle CHAVE



RENTE SURVIE ÉPARGNE HANDICAP QUE CHOISIR POUR GARANTIR DES RESSOURCES PÉRENNES À SON ENFANT ?



La problématique : quelle solution d'épargne choisir pour que votre enfant puisse bénéficier d'une amélioration de son niveau de vie quand il sera adulte ou quand vous ne serez plus là pour subvenir à ses besoins. Plus précisément comment :

- Disposer de ressources qui ne rentrent pas dans le calcul du reste à vivre s'il est dans une structure d'hébergement (non prise en compte de ce revenu d'épargne dans les facturations d'hébergement) ?
- S'assurer que ces ressources que vous avez épargnées ne viennent pas en diminution des aides auxquelles il a droit (AAH ou ASPA) mais représentent un véritable revenu supplémentaire ?

Il existe deux produits qui peuvent répondre à cette problématique sachant cependant :

- qu'ils sont tributaires d'une fiscalité qui ne peut être garantie à long terme ;
- que la fiscalité actuelle conditionne l'utilisation des revenus qui en sont tirés.

Ces deux produits qui peuvent être complémentaires sont la Rente survie et l'Épargne Handicap.

	LE CONTRAT DE RENTE SURVIE	LE CONTRAT D'ÉPARGNE HANDICAP
NATURE	<p>La rente survie est un contrat de prévoyance souscrit par une personne au bénéfice d'une autre en situation de handicap avéré. Son objet : fournir un revenu à l'enfant handicapé, en cas de perte de ses parents ou des personnes en ayant la charge et ayant souscrit le contrat. Le souscripteur peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit tout parent en ligne directe (ascendant, descendant) ou en ligne collatérale jusqu'au 3ème degré (frère, oncle, neveu par exemple), - soit toute personne ayant à sa charge une personne handicapée vivant sous son toit et à sa charge, au sens fiscal. En général, le souscripteur ne peut pas souscrire ce contrat après 60 ans, et est soumis à un questionnaire médical. En cas de décès du souscripteur, le versement d'une rente viagère (ou d'un capital, ce qui est plus rare) est garanti à l'enfant bénéficiaire du contrat. Il permet d'assurer des revenus à une personne en situation de handicap tout en bénéficiant d'un régime fiscal spécifique. 	<p>Le contrat d'épargne et de prévoyance est souscrit par la personne handicapée elle-même (à partir de 16 ans). Son objet : Assurer des revenus à la personne handicapée qui a souscrit le contrat soit sous la forme du versement d'une rente ou sous la forme d'un capital. Il bénéficie d'un régime fiscal spécifique. L'origine des fonds placés sur le contrat provient des ressources personnelles de l'assuré (revenus, allocations, etc..) de son propre patrimoine ou de donations. Lorsque ce sont les parents qui réalisent des versements sur le contrat de leur enfant, ces derniers doivent être réalisés en respectant le principe de la réserve héréditaire, lorsque la famille est composée de plusieurs enfants. La réserve héréditaire constitue la portion de la succession qui est réservée par la loi à certains héritiers protégés, les descendants. Elle varie en fonction du nombre d'enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 enfant : la réserve est de 1/2 2 enfants : la réserve est de 2/3 3 enfants ou plus : la réserve est de 3/4 <p>Possibilité de sortir en rente viagère ou en capital à l'échéance du contrat.</p>
CONDITIONS	<p>Lors de la souscription du contrat, le bénéficiaire doit apporter la preuve qu'il est atteint d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle que ce soit en milieu ordinaire ou protégé .</p>	
AVANTAGES INCONVÉNIENTS	<p>En cas de décès prématuré du bénéficiaire handicapé avant le souscripteur, le contrat peut prévoir que les cotisations versées soient remboursées. Les primes de rentes survie peuvent éventuellement être prises en charge par les comités d'entreprise, les caisses de retraite complémentaire ou les mutuelles (contrat de groupe) Les versements sont définitifs ; pas de retraits possibles.</p>	<p>Deux formules existent : contrats en euros ou contrats en unités de compte</p> <p>Le contrat en euros garantit une rémunération plus faible mais moins aléatoire qu'une formule en unités de comptes dont les plus-values sont soumises aux variations boursières.</p> <p>De plus, l'épargne reste toujours disponible, c'est-à-dire que l'assuré peut récupérer tout ou partie du capital, en effectuant des rachats (partiels ou total), mais également des avances.</p>



	LE CONTRAT DE RENTE SURVIE	LE CONTRAT D'ÉPARGNE HANDICAP
FISCALITÉ DES PRIMES	<p>La cotisation est calculée en fonction : - du montant du capital ou de la rente choisie - de l'âge de l'assuré au moment de la souscription - de la durée de paiement des cotisations. Par exemple, il est possible de prévoir d'arrêter de cotiser au moment de la retraite moyennant des versements plus élevés.</p> <p>À condition que le contrat ait une durée minimum de vie de 6 ans, les primes payées au titre du contrat ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu, de 25% du montant des primes versées, appliquée sur un plafond de 1 525 € plus 300 € par enfant à charge. Afin d'obtenir cette réduction, un certificat remis par l'assureur est à joindre à la déclaration d'impôts. Les intérêts capitalisés pendant la durée de constitution du contrat ne sont pas imposables et ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux.</p> <p>Pour les contrats souscrits depuis le 20 novembre 1991, au-delà de 30 500 €, les primes versées par l'assuré après 70 ans sont réintégrées dans le calcul des droits de successions.</p> <p>En cas de souscription, à la fois d'un contrat "Épargne Handicap" et d'un contrat "Rente survie", cette limite s'applique à l'ensemble des contrats conclus.</p>	<p>Le contrat doit être d'une durée minimum de 6 ans pour bénéficier d'avantages fiscaux.</p> <p>Les sommes versées sur les contrats donnent droit à une réduction d'impôt qui est égale à 25 % des sommes versées, dans la limite d'un plafond global de versements annuels égal à 1525 €, plus 300 € par enfant à charge. Attention, les réductions obtenues sont remises en cause si le contrat est résilié avant l'expiration d'un délai minimum de 6 ans.</p> <p>Afin d'obtenir cette réduction, un certificat remis par l'assureur est à joindre à la déclaration d'impôts.</p> <p>Les intérêts capitalisés pendant la période d'épargne ne sont pas imposables et ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux.</p> <p>En cas de souscription, à la fois d'un contrat "Épargne Handicap" et d'un contrat "Rente survie", cette limite s'applique à l'ensemble des contrats conclus.</p>
FISCALITÉS DES RENTES	<p>Les arrérages (somme d'argent versée périodiquement au bénéficiaire) sont soumis à l'impôt sur le revenu dans le cadre de l'imposition des "pensions et rentes à titre onéreux", mais seulement sur une fraction de cette rente fixée en fonction de l'âge de la personne handicapée au moment de son entrée en jouissance de la rente :</p> <ul style="list-style-type: none">- 70 % si l'intéressé est âgé de moins de 50 ans- 50 % s'il est âgé de 50 à 59 ans inclus- 40 % s'il est âgé de 60 à 69 ans inclus- 30 % s'il est âgé de plus de 69 ans <p>La fraction imposable de la rente perçue est soumise aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % depuis le 1er janvier 2012.</p>	<p>La rente viagère doit être privilégiée si la personne est en hébergement financé par l'aide sociale.</p> <p>Lorsque l'assuré opte pour une sortie de son contrat sous forme de rente viagère, il doit être âgé d'au moins 50 ans et de moins de 75 ans.</p> <p>Attention : lorsque l'assuré opte pour le passage en rente viagère, il ne peut plus par la suite disposer de son contrat, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus réaliser de versements, procéder à des rachats. De plus, le passage en rente viagère est irrévocable.</p> <p>La rente perçue est déclarée dans le cadre de la déclaration d'impôt sur le revenu. Cette rente bénéficie d'un abattement fiscal en fonction de l'âge de perception du premier arrérage de rente. Ainsi, de 50 à 60 ans, l'abattement est de 50 %, de 60 à 70 ans il est de 60 % et après 70 ans il est de 70 %.</p> <p>La fraction imposable de rente perçue est soumise aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 %</p>
FISCALITÉ DE LA SORTIE EN CAPITAL	<p>En cas de sortie en capital (très rare), la fiscalité de l'assurance vie s'applique en fonction de l'âge de l'assuré au moment du versement des primes (+ ou - de 70 ans).</p>	<p>Le rachat du contrat peut être partiel ou total.</p> <p>Dans tous les cas, lorsqu'un rachat est effectué, une taxation est effectuée sur les intérêts réalisés par le contrat. Lorsqu'un rachat partiel est effectué, la taxation des intérêts se fait au prorata. Durant la vie du contrat, il est possible de réaliser des rachats partiels, auxquels la fiscalité exposée ci-dessous s'applique.</p> <p>Lors du retrait, il existe deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit intégrer le montant des plus values rachetées (des intérêts) dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Le montant de l'imposition dépendra alors du taux d'imposition de l'assuré ;- soit opter pour le prélèvement libératoire : dans ce cas, l'impôt sur les plus values rachetées (les intérêts) est directement prélevé par l'assureur, sur le montant du retrait, et reversé à l'administration fiscale. Ce taux du prélèvement libératoire varie selon la durée de la période d'épargne (avant le premier retrait) : <p>Le montant des prélèvements sociaux au titre d'un rachat, qu'il soit partiel ou total, s'élève à 15,5 %. Notons que ces derniers ne s'appliquent pas en cas de décès de l'adhérent.</p>



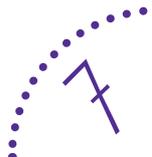
	LE CONTRAT DE RENTE SURVIE	LE CONTRAT D'ÉPARGNE HANDICAP
COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES RESSOURCES	La rente versée au décès du souscripteur est cumulable avec diverses pensions soumises à condition de cumul, notamment la pension d'orphelin adulte handicapé (fonctionnaires ou militaires, caisses de retraite complémentaire).	La rente ou le capital versé est cumulable avec diverses pensions, notamment la pension d'orphelin adulte handicapé (fonctionnaires ou militaires, caisses de retraite complémentaire).
LES AIDES SOCIALES	<p>Avant 60 ans, le montant de la rente versée à la personne en situation de handicap ne rentre pas dans le calcul des plafonds de ressources ouvrant droit aux prestations sociales telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation Adulte Handicapé(AAH), • Prestation de compensation, • Allocation compensatrice, • Allocation logement à caractère social. Pas d'impact non plus sur le montant de l'aide sociale ni sur le calcul de la contribution aux frais d'hébergement et d'entretien en foyer. La rente vient donc s'ajouter au minimum laissé à la disposition de la personne hébergée en foyer et ne diminue pas ses allocations 	<p>Avant 60 ans, les rentes viagères issues d'un contrat épargne handicap, ne sont pas prises en compte dans la limite de 1830 € après abattement fiscal, pour le calcul : Allocation Adulte Handicapé(AAH), Prestation de compensation, Allocation compensatrice, Allocation logement à caractère social.</p> <p>Ainsi que pour la participation aux frais d'hébergement et d'entretien des personnes en foyer. Par contre le rachat partiel est intégré dans le calcul des allocations :</p> <p>Pour la totalité de la partie imposable des intérêts dans le calcul de l'AAH et des allocations à caractère social (ALS) ainsi que dans le calcul de la participation aux frais d'hébergement.</p> <p>Pour 10 % de la partie imposable des intérêts dans le calcul de la Prestation de compensation du handicap (PCH).</p> <p>Notons que dans l'épargne handicap, la partie du capital versé lors d'un rachat partiel ou total n'est pas prise en compte dans le calcul des ressources du demandeur.</p>
APRÈS 60 ANS	Après 60 ans : la personne en situation de handicap change de statut, devient une personne âgée. A partir de 60 ans, l'AAH n'est plus versée. Elle est remplacée par une pension ou une Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) et éventuellement d'une allocation supplémentaire en cas d'hébergement dans une structure d'accueil au titre de l'aide sociale aux personnes âgées. Le montant de l'ASPA tient compte de tous les revenus de la personne.	
IMPACT SUR LES AIDES SOCIALES	La rente versée entre dans le calcul du montant de l'ASPA : - Seuls les bénéficiaires atteints d'une incapacité permanente d'au moins 80% peuvent conserver une partie de l'AAH (AAH différentielle), lorsque les revenus qu'ils perçoivent à partir de 60 ans sont inférieurs au montant de l'AAH à taux plein.	La rente viagère servie au titre du contrat épargne handicap entre dans le calcul de l'ASPA : - Seuls les intérêts issus du placement lors d'un rachat partiel entrent dans ce calcul ; - Seuls les bénéficiaires atteints d'une incapacité permanente d'au moins 80% peuvent conserver une partie de l'AAH (AAH différentielle), lorsque les revenus qu'ils perçoivent à partir de 60 ans sont inférieurs au montant de l'AAH à taux plein.

ATTENTION : Ces informations tiennent compte de la législation en vigueur ce qui signifie qu'elles ne sont exactes que tant que cette dernière ne sera pas modifiée.

Les ressources retenues pour calculer le montant de l'ASPA sont tous les avantages vieillesse et invalidité dont bénéficient les intéressés, les revenus professionnels et autres, y compris les revenus des biens mobiliers et immobiliers et des biens dont il ont fait donation au cours des dix années qui ont précédé la demande. Les ressources à prendre en considération sont évaluées sur la période de 3 mois qui précède la date d'effet de l'allocation.



Cet article a été élaboré grâce aux conseils éclairés des collaborateurs de la Mutuelle INTÉGRANCE notamment, Mme Camillo, M. Rigaudy et le service juridique. Qu'ils en soient ici vivement remerciés. Nous vous rappelons qu'ils sont à votre disposition pour tout conseil personnalisé.



FOYER DE VIE LA DEMEURE

LES P'TITS PAPIERS DU FOYER

(<http://lesptitspapiersdufoyer.blogspot.com/>)

Le blog les P'tits papiers du foyer La Demeure cherche à mieux communiquer aux parents et aux familles les activités du foyer et les rencontres inter-établissements. Il diffuse également la radio Tam-tam, tenue par les résidents. Ce blog est une occasion de valoriser le travail et les réalisations des jeunes du foyer, et de nous immerger tantôt dans leur quotidien, tantôt au cœur de l'actualité culturelle de la région toulousaine ; les jeunes journalistes nous informent et décrivent, empreints de ressentis et impressions, les sorties au musée, et autres galeries d'art.

Les éducateurs : Jessica Frappart et Frédéric Quilès

LES RÉSIDENTS DU FOYER AU SALON AUTONOMIC SUD

Sur le thème "L'Arrondie" et une musique d'Henri TORQUE, Yohann, Alyssa, Thibault, Thomas, Youn, Olivier, Frédérique et Mohamed ont procuré un bel instant d'émotion à un public nombreux avec l'extrait d'un cours d'expression corporelle revisité par Magalie, leur professeur d'éducation physique et sportive.

Puis ce fut une magnifique démonstration de hip hop qui s'est terminée, à la grande joie des danseurs, sous les applaudissements chaleureux d'une assistance ravie!

D'autres résidents de La Demeure venus soutenir leurs camarades en ont profité pour danser avec des danseurs en fauteuil sur le plateau artistique du Salon.

Encore bravo à tous pour leur talent et leur enthousiasme ! ■



Les danseurs laissent éclater leur joie © adapei 31

FOYER DE VIE LE COMTAL



L'équipe des judokas du Comtal © adapei 31

LES JUDOKAS DU FOYER AU SALON AUTONOMIC SUD

À peine rentrée du championnat de France de judo avec une belle moisson de médailles, l'équipe des judokas du Comtal était sur le plateau sportif du Salon Autonomic Sud. Ils ont offert une magnifique démonstration de judo à un public nombreux et enthousiaste venu découvrir leur univers sportif !

Bravo à Medhi, Sébastien, Cécile, Magalie, Jérôme, Frédéric et Mickael. Merci à Jean Luc et Régis d'avoir permis ce moment de rencontre et de partage d'une passion, avec les autres, comme les autres... ■

IME AUTAN VAL FLEURI

UNE BELLE VICTOIRE POUR LES DEUX EQUIPES DE PATISSIERS DE L'IME

Le jeudi 11 avril 2013 s'est déroulé à Blanquefort le Concours Régional de Cuisine de la Sodexo. La Cuisine Adaptée Cap Saveurs avait sélectionné les équipes de Éric FRANCESCHINI en duo avec Virginie RECOULES, stagiaire éducatrice spécialisée du service autisme adolescents de Mons, et Marion ALBUCHER en duo avec Caroline GISQUET, éducatrice spécialisée du service autisme adolescents de la villa Bérat. Chacune des équipes a élaboré un dessert en lien avec le thème : "Faites éclore votre plus beau dessert". Le jour J, Éric et Marion ont su mettre en pratique leur savoir-faire face à un jury de professionnels qui notaient l'hygiène, la technicité et le goût. Le comportement des deux adolescents a été remarquable. Cette belle journée s'est terminée par deux belles victoires : "la Gourmandise d'Éric" a décroché le 1^{er} prix, et "le Cupcake Carambar" de Marion a décroché le 2^e prix. Félicitations à nos deux graines de pâtisseries et on croise les doigts pour Éric lors de la Grande Finale Nationale à Paris en juin !!!!!

Caroline GISQUET



Les "TOP CHEF" de l'IME © adapei 31

Le 15 mai, les victoires d'Éric et Marion ont été fêtées à la villa Bérat. Ce fut l'occasion d'apprendre que, depuis deux mois, Eric est, une fois par mois, en cuisine au laboratoire de la Maison Pillon et Thuriès. Il remplit de fierté ses parents, mais aussi toute l'association ■

INAUGURATION

LE NOUVEAU FAM DE ST ORENS

Le 11 mars 2013, le FAM (Foyer d'Aide Médicalisée) pour personnes handicapées vieillissantes "La Demeure" a été inauguré en présence de nombreuses personnalités et autorités locales qui ont participé très activement à ce projet.

Il s'agit d'une nouvelle structure de 24 places qui emploie une vingtaine de personnes ; elle fait partie de l'Unité de gestion dirigée par Denys CHEVALIER. Corinne QUILES en est la responsable.

Le FAM, accolé au foyer de vie la Demeure, est implanté rue de Ninaret à St Orens De Gameville.

Christian Sempé, le Maire de St Orens se plaît à rappeler que la municipalité, depuis 35 ans, accompagne la réalisation des projets de l'adapei, puis à présent de l'Agapei.

L'ASF EST LÀ POUR VOUS

Depuis la création de l'Agapei (gestionnaire des établissements), notre association parentale adapei 31 se recentre sur sa mission première: être à l'écoute des familles!

Pour cela, la permanence des bénévoles de l'Accueil et Soutien des Familles se poursuit les mardis de 14h30 à 17h au siège de l'association à Toulouse (sauf juillet et août). Nous sommes des parents prêts à vous accueillir dans notre salon pour vous écouter, vous informer, vous conseiller ou tout simplement bavarder avec vous autour d'un café ou d'un thé. Nous sommes joignables par téléphone (05 34 41 38 92) et par mail (asf@adapei31.com), ainsi que via le site internet. Nous avons la chance, depuis peu, de bénéficier des conseils utiles d'une assistante sociale de l'Agapei.

Pour répondre aux questions les plus fréquentes, nous avons confectionné des fiches pratiques disponibles sur www.adapei31.com et à notre permanence ; si vous le sou-

haitez, nous pouvons vous les communiquer par mail ou courrier. La dernière a pour thème l'aide aux financements des vacances.

En étant à votre écoute, nous avons le souci de rompre l'isolement dans lequel vous pourriez vous trouver. C'est pour cela que nous pouvons nous déplacer à votre domicile sur votre demande dans la semaine. Marianne peut vous rendre visite dans le secteur de St Gaudens-Salies-du-Salat, Christine dans celui de St Orens-Toulouse Nord, Nelly dans celui de Colomiers-Toulouse Sud et Solange dans celui de Toulouse Est.

Surtout n'hésitez pas à nous contacter, nous serions très heureuses de vous rencontrer. Les expériences des uns peuvent servir aux autres ! ■

Les bénévoles de l'ASF :
Nelly, Marianne, Christine et Solange

L'ADAPEI 31 AU SALON AUTONOMIC SUD



Pour la première fois, l'adapei 31 était présente au Salon Autonomi Sud (la référence des acteurs du handicap, de la dépendance et de l'accessibilité) les 28 et 29 mars au Parc des expositions de Toulouse.

Dans le cadre de notre partenariat, la Mairie de Toulouse nous accueillait sur son espace. Notre stand bien placé et attractif a connu un franc succès. Ces deux jours passés sur le salon furent riches en moments d'échanges tant avec des parents, qu'avec d'autres associations, professionnels et groupes de jeunes lycéens ...

Certaines personnes étaient surprises de nous voir pensant qu'avec la mise en place de l'Agapei, l'adapei 31 n'existait plus ! À tous ceux-là nous avons pu leur démontrer que nous étions plus vivants et militants que jamais !

Des parents se sont arrêtés sur notre stand pour pouvoir simplement parler avec nous, parents comme eux d'enfants en situation de handicap mental... certains, qui nous connaissent, nous ont demandé de mettre en place des réunions de parents et des groupes de paroles comme cette maman qui a dit "j'ai peur de l'avenir pour ma fille, j'ai besoin d'échanger avec d'autres parents qui pourraient me parler de leur vécu, de leur expérience... cela pourrait me rassurer". Nous allons nous y appliquer !

Nous avons également vécu de grands moments d'émotion avec les judokas du Comtal et les résidents de La Demeure présents sur le plateau sportif du Salon (rendez-vous à la page "Vie des établissements" pour en savoir plus !)

Enfin, l'exposition "les arts à l'ESAT" des Ateliers du Comminges a manifestement été très appréciée ; beaucoup de visiteurs s'y sont arrêtés et les commentaires étaient plus qu'élogieux!

Un grand merci à tous - bénévoles, résidents des foyers et travailleurs d'ESAT présents - car si le handicap moteur est omniprésent sur ce salon, militer pour que le handicap mental, trop souvent méconnu et même ignoré du grand public, soit aussi représenté dans ce type de manifestation est primordial pour qu'il n'en disparaisse pas ■

LES SORTIES DU CLUB ALOUETTE !

Le week-end du 2 au 3 mars 2013, 25 adhérents du Club Alouette ont eu la joie de participer au carnaval de Limoux ! Un hébergement de qualité, une ambiance festive, les conditions étaient réunies pour un séjour "haut en couleur!". Le samedi soir, la fête s'est poursuivie autour d'une boum déguisée qui fut particulièrement joyeuse et animée.

Le samedi 13 avril, une journée très agréable attendait 23 participants au bowling de Colomiers. Un excellent accueil et un buffet appétissant ne pouvaient que mettre tous les participants de bonne humeur. Le repas a été précédé et suivi de parties de bowlings animées dans une salle privative où se sont joints deux groupes d'enfants en fin d'après-midi ! Tout le monde attend à présent avec impatience la prochaine sortie qui aura lieu à la mer, à Leucate !

Nous vous rappelons que le Club Alouette est ouvert à tous les adultes en situation de handicap mental, adhérents de l'adapei 31, accueillis ou non dans un établissement de

l'Agapei. Le but est d'organiser régulièrement des sorties ou activités qui leur soient accessibles financièrement. L'esprit du Club se résume en un seul mot : PARTAGE. Le Club Alouette est avant tout un groupe de copains où chacun, bien que différent, peut prendre sa place, dans un esprit d'amitié et de convivialité...Que vous soyez bénévoles (car les besoins d'encadrement sont toujours très importants) ou personnes en situation de handicap mental, n'hésitez pas à venir les rejoindre !

Renseignements auprès de Marynick FREGIERS au 06 88 38 27 13.



La Société Générale grâce à l'écoute attentive de Madame Brigitte BLANCHE, responsable marché des associations pour la Haute-Garonne et de l'Ariège vient d'accorder une aide de 1 000 € au Club Alouette.

Cette aide va permettre d'alléger le coût d'une sortie pour les participants. Un grand Merci pour eux.



ASF

ADAPEI 31 : DES PARENTS À L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous accueillent au siège de l'Association tous les mardis de 14h30 à 16h30 (sauf juillet et août). De préférence sur rendez-vous ou par téléphone au 05 34 41 38 92. Vous pouvez aussi les contacter par courriel : asf@adapei31.com.

Pour plus d'informations, pensez à consulter régulièrement notre site www.adapei31.com



VIE ASSOCIATIVE



GERS

ESAT LA CAILLAOUÈRE

LE SPORT ADAPTE DANS TOUS SES ETATS A LA CAILLAOUÈRE

Après de magnifiques résultats (un titre de champion Midi-Pyrénées en basket et un titre de champion de France en pétanque) les sportifs de l'AS La Caillaouère ont repris le chemin des entraînements et des compétitions pour la saison 2012-2013. Déjà des résultats encourageants pour les pétanqueurs au Régional de Samatan qui se sont tenus le 17 novembre 2012.

En division 1 : la triplette AMAT / BAPTISTE / GALAND 3^e au général.

En division 2 : la doublette NAZARIES M. / SALVALAGGIO 3^e au général.

En division 3 : du jamais vu ! Un podium entièrement auscitain grâce à la doublette gagnante CHEVALEAU / BOHER suivie par MASSARTIC / BONNET et en 3^e position AULOY / ANGLADE.

Quant à la doublette GANDILLON / JULLIAN, elle remporte le concours B.

En tennis de table, le 3 novembre 2012, au Régional de Castres, AMAT se classe 2^e en division 1 et NAZARIES 2^e en division 3.

Souhaitons autant de réussite à nos basketteurs et marcheurs pour leur début de saison.



Notre équipe de champions © adapei 32

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CAILLOUERE, CHAMPIONNE MIDI-PYRENEES EN BASKET.

La finale régionale basket sport adapté s'est déroulée le 4 Mai à Lavelanet. Invaincus en championnat durant la saison 2012-2013, les basketteurs de l'association sportive de la Caillaouère (section sport adapté de l'ABC) se sont imposés logiquement en finale division 2 contre l'équipe de Braconac sur un score de 53 à 26. Félicitations à ces brillants sportifs qui évolueront en division 1 la saison prochaine dans la redoutable poule de Colomiers et Rieumes. L'équipe 2, qui joue en division 3 mixte, a fini 3^e du championnat ■

Max LEPOITTEVIN

IME LES HIRONDELLES

TOUS SUR LA GLACE !

L'IME organise chaque année 2 sorties à la patinoire de Blagnac. Les jeunes prennent du plaisir et progressent d'une année sur l'autre. Avec l'aide du matériel prêté par la patinoire, tous peuvent participer en dépassant leur crainte. Ils arrivent à se surpasser face à la difficulté et à un nouvel environnement. C'est aussi l'occasion de prendre un repas à la cafétéria.

ACTIVITÉS ARTISTIQUES AUSSI POUR LES JEUNES DE L'IMP DE L'IME

L'activité manuelle suit le fil des saisons et les productions s'étoffent alors tout au long de l'année.

Apprendre et comprendre ce qui nous entoure à travers des découvertes sensorielles et créatives, développer la relation d'aide et de coopération : une activité que les enfants



Tous sur la glace © adapei 32

affectionnent particulièrement, s'y livrant spontanément avec un réel plaisir ■

FOYER DE VIE LA VILLA BLEUE

C'EST UNE MAISON BLEUE...

La première pierre du foyer de vie "La Villa Bleue" à Marciac a été posée le 21 mars 2013 en présence de nombreuses personnalités. C'est l'aboutissement d'un long travail de l'adapei du Gers, poursuivi par l'Agapei. Elle devrait ouvrir ses portes au printemps 2014 et accueillir les 18 résidents les plus autonomes du foyer de vie de Ladévezze. Celui-ci verra des travaux de rénovation commencer début 2014. Le site de Marciac va permettre une meilleure intégration dans la vie de la cité. Le nom de Villa Bleue est un clin d'œil à la note bleue, cette fameuse note des jazzmen, qui est chargée d'émotions et de sentiments, se plaît à expliquer Thierry Fernando, Directeur du centre d'Espagnet. À bientôt donc pour l'inauguration de ce nouveau foyer tant attendu ■



Les premières pierres de la Villa bleue © adapei 32

ACTION FAMILIALE

ADAPEI DU GERS :

DES PARENTS À L'ÉCOUTE

DES PARENTS

Des parents bénévoles vous renseignent
par téléphone au 06 27 57 49 99
et peuvent vous rencontrer
sur rendez-vous.



vie des établissements

adapei 31 & 32 - Signe de Vie n°34 - Juin 2013

10

ACTIVITÉS ARTISTIQUES

LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES POUR TOUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU GERS!

À l'accueil de jour d'Auch, deux ateliers interviennent auprès des personnes accueillies. Le mardi, l'association gersoise Atelier Térufan vient aider chacun à mieux se situer dans l'échange, la gestuelle et la prise de parole par le biais de l'expression et de l'improvisation théâtrale. Le vendredi, l'Atelier Incandescence intervient pour initier les personnes aux activités artistiques et agir sur une mise en éveil des sens par l'utilisation de la matière et des couleurs.

Au Village Terre d'Espoir, indépendamment des nombreux ateliers animés par les personnels éducatifs (mosaïque, vannerie, bois, créations multiples avec supports variés...), la Compagnie Galua vient une fois par semaine faire découvrir les techniques du chant, en solo ou en chœur. Un travail sur l'initiation à la rythmique et l'expression chorégraphique est également mené.

Les travailleurs des ESAT de Condom et Fleurance se voient proposer une activité artistique originale, le Clown Théâtre, avec l'association Clown en route de Moirax en Lot et Garonne. Il s'agit de spectacles d'improvisation : chacun peut s'exprimer et se lâcher en toute liberté sur la scène. On enfle le nez de clown, on choisit un costume et on joue un rôle. Laissons plutôt la parole à deux actrices de ce spectacle.

Sandrine G. : "D'abord on s'échauffe. Pour s'échauffer on se balade, on touche les voisins, on se déguise, on crie

et après on monte en scène, on se présente, on joue un rôle, des fois avec des marionnettes, des grenouilles ou un cheval, des fois avec des ballons, des fois avec un tapis ou des coussins. On est aussi monté sur un trampoline; ça faisait tourner la tête. Pour moi ça me plaît et je veux continuer"

Sandrine L. : "On rencontre d'autres clowns. On joue chacun notre tour. On vient à 5 de Condom et 3 de Fleurance. Il y a Jean Paul, Thierry et Guilhem. On se présente devant le public et ils applaudissent. Moi je m'appelle Fleur, je joue avec l'équipe de Fleurance, quelquefois aussi avec l'italienne. Guilhem nous donne un rôle qu'on va jouer. Après je marche partout; j'attrape le fil, je fais de la danse et si l'italienne me dit bonjour, moi je lui dis au revoir. Ça me plaît le clown" ■



Atelier peinture à l'IME © adapei 32

"COUP DE CŒUR" POUR PAMELA

Depuis quelques années, la commission féminine du CDOS 32 (Comité Départemental Olympique et Sportif du Gers) propose à une échelle départementale le concours Femme et Sport (également organisé au niveau régional et national). Il récompense 2 femmes dans chacune des 4 catégories suivantes : femme et bénévolat, femme et sport, égalité au féminin et coup de cœur.

Pamela MODOLO, qui travaille à l'ESAT Les 3 Soleils de Fleurance, a remporté le prix "Coup de Cœur" pour son assiduité aux différents sports auxquels elle s'est essayée, ainsi que pour ses résultats sportifs au judo (championne fédérale en division 3 lors des derniers Championnats de France de Judo Adapté) ou en natation (2ème place régionale en 2012 pour le 25m dos en division 3). Son prix lui a été remis lors de l'Assemblée Générale du CDOS 32, le vendredi 25 janvier au restaurant la Hournère de Marsan. Son dossier avait été proposé par le Comité Départemental

Sport Adapté du Gers (CDSA 32) et rédigé en collaboration avec le club de judo-jujitsu de Fleurance.

Toutes nos félicitations à Pamela et à ses entraîneurs, Ingrid HENTGES pour la natation et Hervé LAMOULIE pour le judo ■



LES FESTIVITÉS À L'ADAPEI DU GERS

BAL MASQUE DU 23 FEVRIER A AUCH

Cette année, les déguisements variés et originaux ont mis une touche colorée à notre après-midi festif. Les jeunes de nos établissements ont retrouvé avec plaisir les connaissances d'une association amie qui répond toujours fidèlement à notre invitation. Ensemble, ils ont mis de l'ambiance jusqu'au goûter qui était offert par l'action familiale et qui clôturait ce moment animé et convivial ■

Henriette PELEGRINI

LOTO DU 5 MAI A FLEURANCE

Malgré un temps chaud et ensoleillé incitant plutôt à des activités extérieures, le loto a été cette année un très gros succès. Nous avons même dû, en dernière minute, aller chercher des tables supplémentaires, aimablement prêtées par la mairie. Le matériel de la salle paroissiale a été, pour la première année, insuffisant pour installer tout le monde! Les nombreux lots ont été, comme toujours, fort appréciés des participants. Nous remercions tous les parents qui ont offert des lots, ainsi que les commerçants et entreprises qui sont toujours nombreux à nous aider chaque année. Merci également à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour la réussite de cette après-midi ■

Joëlle PRUDHOMME



BEAUX RÉSULTATS

LES JUDOKAS PORTENT HAUT LES COULEURS DE L'ESAT LES 3 SOLEILS DE FLEURANCE

Nos judokas ont cette année encore, grâce au Judo Club Fleurantin, participé à de nombreuses sorties, en particulier aux championnats de France organisés par la FFSA. Ils se sont déroulés en région parisienne à Saint Michel sur Orge les 16-17 et 18 mars 2012. Le voyage, en bus affrété par la région, fut un peu long mais le samedi tous les participants étaient en forme pour affronter leurs adversaires sur le tatami. A noter l'excellent résultat de Pamela MODOLO qui termine en Division 3 sur la première marche du podium. Cédric, Dominique, Elvis, Laurent, Manu en Division 3 et Philippe en Division 2 n'en ont pas moins démerité et ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Tous sont rentrés heureux et prêts à repartir.



VE ASSOCIATIVE





Infos

PAROLES DE RÉSIDENTS À L'ESAT CLERMONT CAPELAS

Notre séjour à Saint Lary Soulan (65, par le Comité départemental du Sport adapté, 22, 24 janvier 2013)

Nous sommes partis le 22 janvier 2013 au matin du mardi, un peu après 9 h, après l'arrivée sur l'ESAT quelque peu en retard pour cause de verglas du bus de ramassage. Personnellement pour ma part, mon père a dû m'accompagner ce matin-là sur l'ESAT, le bus n'ayant pas pu marquer l'arrêt.

Nous avons dû faire attention pour l'accès au parking transformé en patinoire improvisée. Nous avons été obligés tout d'abord de faire tourner un peu le moteur du trafic bleu, de dégivrer puis réchauffer l'intérieur du véhicule. Quand tous les participants, nous étions 5 travailleurs inscrits au séjour en comptant Ludovic Poujade, moniteur temps libéré de l'ESAT Clermont Capelas, Fontenilles, section sport adapté ; 6 personnes donc en tout sont arrivées. Nous avons casé les Bagages tant bien que mal dans le coffre du véhicule à l'arrière avec le Pique-nique. Enfin, l'heure du départ ayant sonné, nous avons levé l'ancre. Après quelques heures de voyage sans péripétie ni encombre aucune, nous sommes parvenus à destination sur Saint-Lary Soulan. Après un bref coup d'œil à notre habitation, nous nous sommes rendus à Néouvielle pour l'accueil et la répartition des chambres.

Nous étions logés dans une sympathique petite maison, volets rouges, les petits studios de vie en commun portaient des prénoms de fleurs, Narcisse, une fleur qui peut être jaune ou blanche, c'est selon et qui évoque la jonquille, pour les femmes et Iris, une plante fleurie de couleur en général mauve ou autre, c'est selon, une plante à bulbe, pour les hommes. Nous avons tous déjeuné ensemble dans la grande salle de restaurant. Puis nous nous sommes tous rassemblés au pied de la montagne pour poser pour la photo de famille avec la bannière Fédération française de Sport Adapté. Puis après avoir chaussé les raquettes, nous voici à l'assaut de la montagne pour une randonnée avec un guide de moyenne montagne d'une durée approximative de 3 h, à la sortie de Saint-Lary. Avec nous, dans notre studio, il y avait une fille prénommée Lorraine, résidente au foyer Frescatil. Elle était super sympa. Nous avions soirée dansante dans un espace réservé aux résidents après dîner jusqu'à 22h30. Le 2^e jour, le mercredi en matinée, nous sommes montés en téléphérique jusqu'à la station du PLA D'ADET, à l'espace luge. Départ à pied de la structure pour rejoindre le téléphérique à 1 km. Sourire au rendez-vous, météo, matelas neigeux mais nous nous sommes bien amusés.

C'est bien là tout l'essentiel. L'après-midi nous l'avons passée à Loudenvielle, en station thermale. Nous avons goûté aux plaisirs relaxants de la balnéothérapie dans différents bassins intérieurs, extérieurs du bâtiment, à différents degrés de température. Le bassin à l'extérieur contenait une eau très chaude et nous avions pour élégance de coiffure, une belle dame blanche et froide dont le prénom est neige, qui tourbillonnait autour de nous. Avant de piquer une tête dans les bassins on nous a demandé, cela fait partie intégrante des soins thermaux, de nous allonger en maillot de bain en position sur le dos dans la neige directement pour habituer le corps à la sensation de chaud et de froid. Le jeudi matin, nettoyage et rangement des studios mais aussi et surtout activité principale de cette dernière matinée, le déneigement, car la nuit nous avait apporté de 30 à 40 cm de neige. Nous avons, de l'avis des 5 participants (je ne

sais pas pour le 6^e) passé un très agréable séjour dans une très sympathique ambiance entourés de gens cools et très gentils dans un cadre, il est vrai habituellement réservé à l'usage strict des cartes de vœux style Noël et Nouvel an.

Arrivés sur Toulouse, déjà, nous nous surprenons à regretter ce magnifique rêve blanc, les paysages (snif !) que nous venions de laisser derrière nous. Nous nous sommes juré de revenir l'an prochain.

S'il existe un autre séjour comme celui que nous avons vécu, les 13 et 20 février vacances en supplément pour le temps libéré de l'ESAT Clermont Capelas, au plateau de Beille, avec au programme une journée randonnée pédestre dans la neige et une journée randonnée raquettes dans la neige, alors on dit Merci à Ludovic Poujade tout d'abord et merci au Bon Dieu pour nous accorder cette joie tout en espérant la clémence de la météo ■

Sylvie DEMAY

L'équipe Signe de Vie

Directeurs de la Publication

Henri GRECHEZ
Alain MATHIO

Groupe de Rédaction

Alain BOTELLA
Christèle CAMMAS
Françoise DARMAILLACQ
Nicole DUCOUSSO
Solange LOISON
Martine PICARD MESSELIER
Joelle PRUDHOMME
Serge VIALONGA

Pour nous contacter

com.adapei31@gmail.com

n° ISSN 1761-7995

Conception graphique

Pascal PARISELLE

Impression

Imprimerie 34

Photos

© adapei 31 / adapei 32 ©
mangostock - Fotolia.com

Siège social adapei 31

24 bd Riquet BP 51507
31015 TOULOUSE cedex 6
Tél. 05 34 41 38 70
www.adapei31.com

Siège social adapei 32

Château du Garros
Rue Jeanne d'Albret
32000 - AUCH
Tél. 05 62 63 47 33

avec le soutien de



Agenda



L'AGENDA DE L'ADAPEI 31

> **16 juin 2013 à 12h** : Repas dansant des 3 adapei au restaurant "AMOR AMOR BODEGA", 97 route de Gauré 31130 BALMA (Inscription auprès de Marynick FREGIERS au 06 88 38 27 13).

> **20 juin 2013 à 17h30** : Assemblée générale de l'adapei 31 (Accueil à partir de 17h) à Flourens (ESAT Vignalis, ZI Flourens – 31130 Flourens)

L'AGENDA DE L'ADAPEI 32

> **Vendredi 7 juin à 17h** : Assemblée Générale de l'adapei

> **Samedi 14 septembre 2013** : Marche de Condom

> **Samedi 28 septembre 2013 à Marcillac** : Pique-nique associatif

> **Samedi 19 octobre 2013** : Bal disco

L'AGENDA ASL 31

La section IME AUTAN VAL FLEURI organise:

> **Du 11 au 13 juin 2013** : le Championnat de France d'athlétisme à Poitiers, (6 participants de l'IMP Blagnac et de l'EPI).

> **Du 1er au 3 juillet 2013** : un Séjour multi-sports à St Etienne de Baïgorry où 11 adolescents autistes de l'IME se retrouveront pour des activités telles que parcours acrobatique en hauteur pour certains, rafting, randonnées pédestres, baignades dans la piscine du domaine pour d'autres.

Les autres sections :

> **11 juin 2013** : Parcours orientés, Rugby à SAINT ORENS organisés par la section MAS CHAMPS PINSONS

> **Du 24 au 27 juin 2013** : 40 adultes, issus de 5 sections de l'ASL 31, se retrouveront à Ciboure pour pratiquer différentes activités physiques à savoir : Pelote basque, rafting, randonnée sur le sentier du littoral et de la Rhune, sans oublier les moments de détente sur la plage et le moment tant attendu, pour un plus grand nombre : "la soirée dansante" !